

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XVIII. — Cl. 1.

N° 628.272

Perfectionnements apportés aux porte-plumes à réservoir ou à remplissage automatique.

MM. LIONEL GUNSBERG et EMANUEL FELDORF résidant en Angleterre.

Demandé le 31 janvier 1927, à 16<sup>h</sup> 17<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 27 juin 1927. — Publié le 21 octobre 1927.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 5 février 1926. — Déclaration des déposants.)

La présente invention est relative aux porte-plumes à réservoir ou à remplissage automatique et se réfère plus particulièrement au type de porte-plume dans lequel le sac ou réservoir  
5 en caoutchouc ou autre matière élastique est susceptible d'être aplati par un ressort plat ou à plaque qui est actionné par un plongeur mobile dans une direction rectiligne.

10 Comme une pression quelconque accidentelle sur l'extrémité exposée du plongeur produirait une pression correspondante sur le réservoir et en conséquence une sortie d'encre, les porte-plumes de ce genre, tels qu'ils ont été construits jusqu'ici, ont été munis d'un capuchon de fermeture recouvrant l'extrémité du  
15 plongeur et le protégeant contre tout déplacement accidentel; il a été nécessaire par suite de retirer ce capuchon avant de pouvoir charger le porte-plume. L'enlèvement et la remise  
20 en place de ce capuchon prennent du temps et détruisent la simplicité et l'efficacité du porte-plume.

Le principal objet de la présente invention est de surmonter ou d'éviter cet inconvénient  
25 et de réaliser un dispositif simple, utile et efficace pour actionner le plongeur, qui ne cédera pas à un mouvement accidentel, mais qui pourra être facilement et rapidement actionné à la main ou au doigt sans nécessiter l'enlève-

ment d'un capuchon quelconque d'extrémité 30 ou partie quelconque du porte-plume.

Suivant la présente invention, le plongeur disposé centralement et mobile rectilignement, est susceptible d'être actionné par une pièce-poussoir ou pièce à doigt indépendante, mon-  
35 tée de façon mobile dans la pièce d'extrémité ou capuchon d'extrémité du corps du porte-plume.

En se référant aux dessins annexés :

La figure 1 est une coupe longitudinale 40 d'un porte-plume construit suivant, ou comprenant, la présente invention;

La figure 2 est une élévation extérieure du porte-plume représenté sur la figure 1;

La figure 3 est une élévation latérale de la 45 partie du porte-plume représentée sur les figures 1 et 2.

La figure 4 est une coupe longitudinale d'une partie d'une variante.

La figure 5 est une vue en coupe verti- 50 cale de la disposition représentée sur la figure 4; et

La figure 6 est une coupe horizontale de la disposition représentée sur les figures 4 et 5. 55

A désigne le corps du porte-plume, B est le sac ou réservoir en caoutchouc destiné à contenir l'encre, C est le ressort auquel est fixée

une plaque *c* et D est le plongeur de manœuvre; tous ces organes sont d'une construction connue.

En se référant avant tout au mode de réalisation représenté sur les figures 1, 2 et 3, on voit que le plongeur D traverse l'extrémité arrière du corps du porte-plume et qu'il est convenablement muni d'un élargissement ou tête D' comme jusqu'ici, mais le capuchon de protection habituel a été omis. Dans ce mode de réalisation la pièce-poussoir est constituée par ou est formée sur un levier E. Ce levier est monté sur une découpe ou fente transversale A' pratiquée dans l'extrémité du corps du porte-plume et il est disposé transversalement. E étant monté sur un pivot *e* porté dans l'extrémité du corps et traversant le levier à ou près de son point médian.

Une extrémité de ce levier se projette légèrement au delà des parois du corps du porte-plume et cette extrémité est molettée ou rendue rugueuse en E' pour en faciliter la manipulation. L'autre extrémité de ce levier E peut former la pièce-poussoir mais, de préférence, elle possède une surface en saillie ou en came E<sup>2</sup> qui, lorsque le levier est tourné sur son pivot, s'appuie sur l'extrémité D' du plongeur D et l'abaisse.

Cette opération est rapidement et facilement accomplie en saisissant le porte-plume d'une main et en appuyant le pouce contre l'extrémité E' du levier E pour l'élever. Lorsque l'extrémité E' du levier est élevée, l'autre extrémité de ce même levier ou la came E<sup>2</sup> formée sur cette extrémité s'appuie sur le plongeur D et l'abaisse de façon à aplatir le réservoir à encre.

Lorsque la pression exercée par le pouce ou autre doigt cesse d'être exercée sur le levier E, le ressort C ramènera le plongeur D et par lui le levier E à sa position normale.

Au point de vue de la facilité de fabrication, le levier E est monté dans un capuchon d'extrémité A<sup>2</sup> fixé sur l'extrémité du corps du porte-plume.

On se référera, maintenant sur la disposition représentée sur les figures 4, 5 et 6.

Dans ce mode de réalisation de l'invention, la pièce-poussoir E<sup>2</sup> est formée à l'extrémité intérieure d'un bouton E<sup>3</sup> qui est monté de

façon à coulisser dans le capuchon extrême A<sup>2</sup>.

Le capuchon d'extrémité A<sup>2</sup> est vissé sur l'extrémité du corps du porte-plume et afin que le bouton E<sup>3</sup> soit obligé de tourner avec le capuchon, ce bouton est découpé sur une partie de sa longueur et un tenon A<sup>3</sup> passe transversalement à travers le capuchon d'extrémité. La partie découpée permet au bouton de se déplacer rectilignement mais empêche tout mouvement tournant relatif entre le bouton et le capuchon.

Sur le côté du plongeur D est disposé un arrêt F dont l'extrémité supérieure est à peu près au même niveau que l'extrémité supérieure du plongeur D.

Dans la position normale, la pièce-poussoir E<sup>2</sup> s'appuie sur l'arrêt F, mais lorsqu'on désire charger le porte-plume, le capuchon A<sup>2</sup> est partiellement tourné, pour libérer la pièce-poussoir de l'arrêt et le bouton peut alors être abaissé et en se déplaçant ainsi, il abaissera le plongeur.

#### RÉSUMÉ.

Un porte-plume à réservoir ou à remplissage automatique, muni d'un réservoir et d'un ressort pour l'aplatir, caractérisé en ce que, pour déplacer un plongeur dans le sens longitudinal en vue d'actionner le ressort, il est monté sur ou dans une pièce d'extrémité pour le corps du porte-plume, une pièce-poussoir indépendante mobile dans la pièce d'extrémité et susceptible d'agir sur le plongeur, caractérisé également en ce que le capuchon d'extrémité entoure l'extrémité en saillie du plongeur, et que la pièce-poussoir est portée par un levier transversal monté dans le capuchon d'extrémité et ayant une extrémité se projetant au delà de la paroi du capuchon d'extrémité ou, d'autre part, caractérisé en ce que la pièce-poussoir est portée par un bouton mobile longitudinalement dans un capuchon d'extrémité rotatif et qui, dans une position est susceptible de venir en contact avec l'extrémité du plongeur, et dans une autre est susceptible de s'appuyer sur un arrêt monté sur le corps du porte-plume.

L. GUNSBURG ET E. FELDORF.

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION.

